



Syndicat de Rivières Val de Vienne



Comment le retour du Castor peut engendrer des opportunités de reconquête de prairies humides : le cas d'école de la vallée de l'Arceau



Rencontre des acteurs ZH du
bassin de la Loire
Le 2 Juillet 2024

Delphine LAISEMENT

Technicienne de rivières

Déroulé de la présentation

1

Présentation du
Syndicat

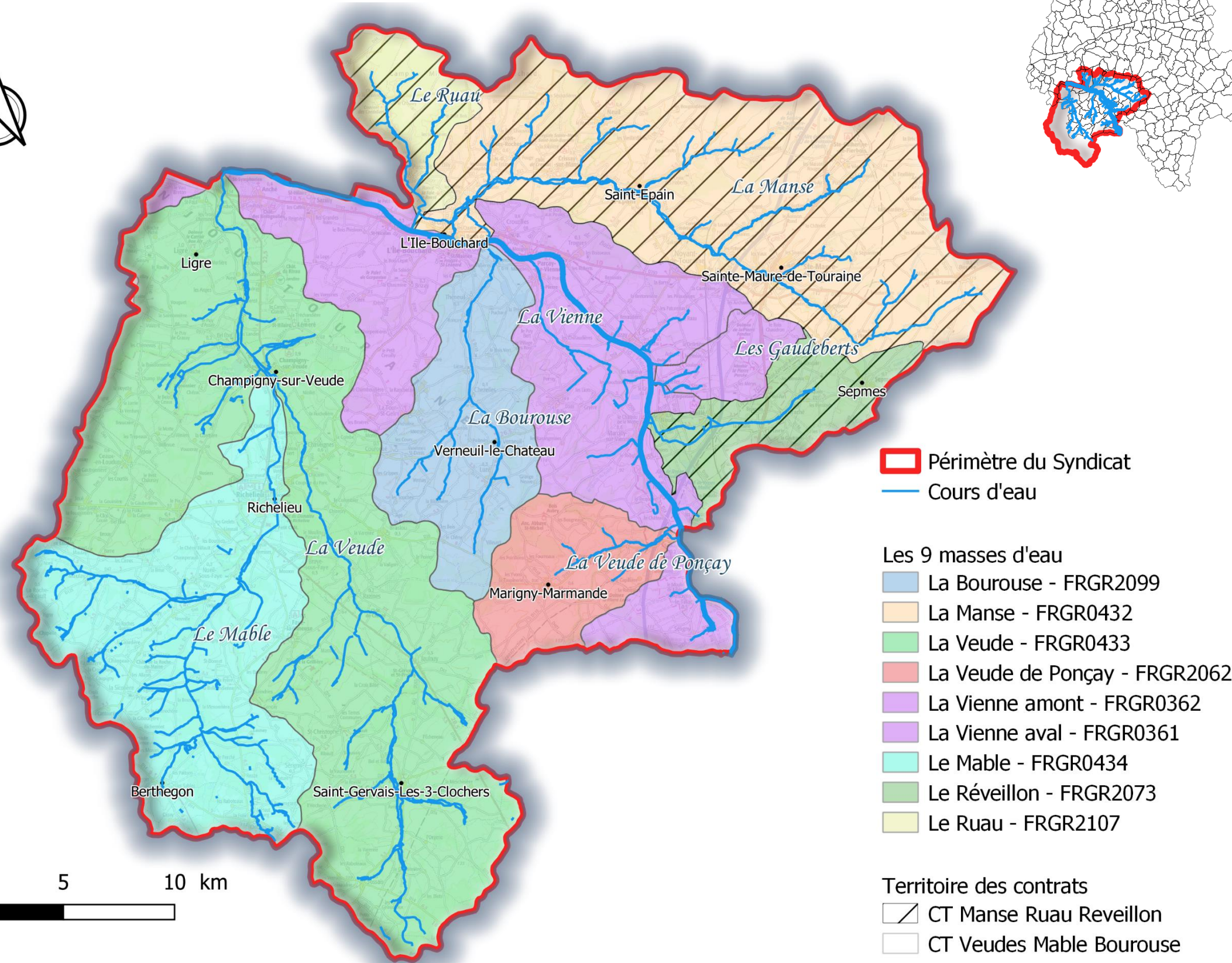
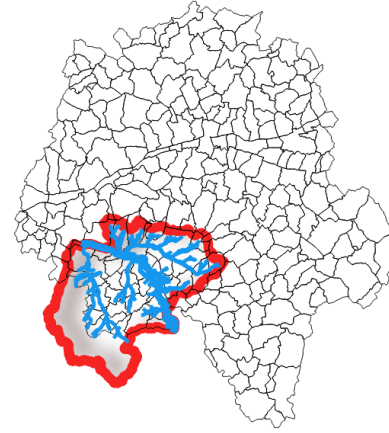
2

Le castor et la
vallée de
l'Arceau

3

Retour sur les
actions

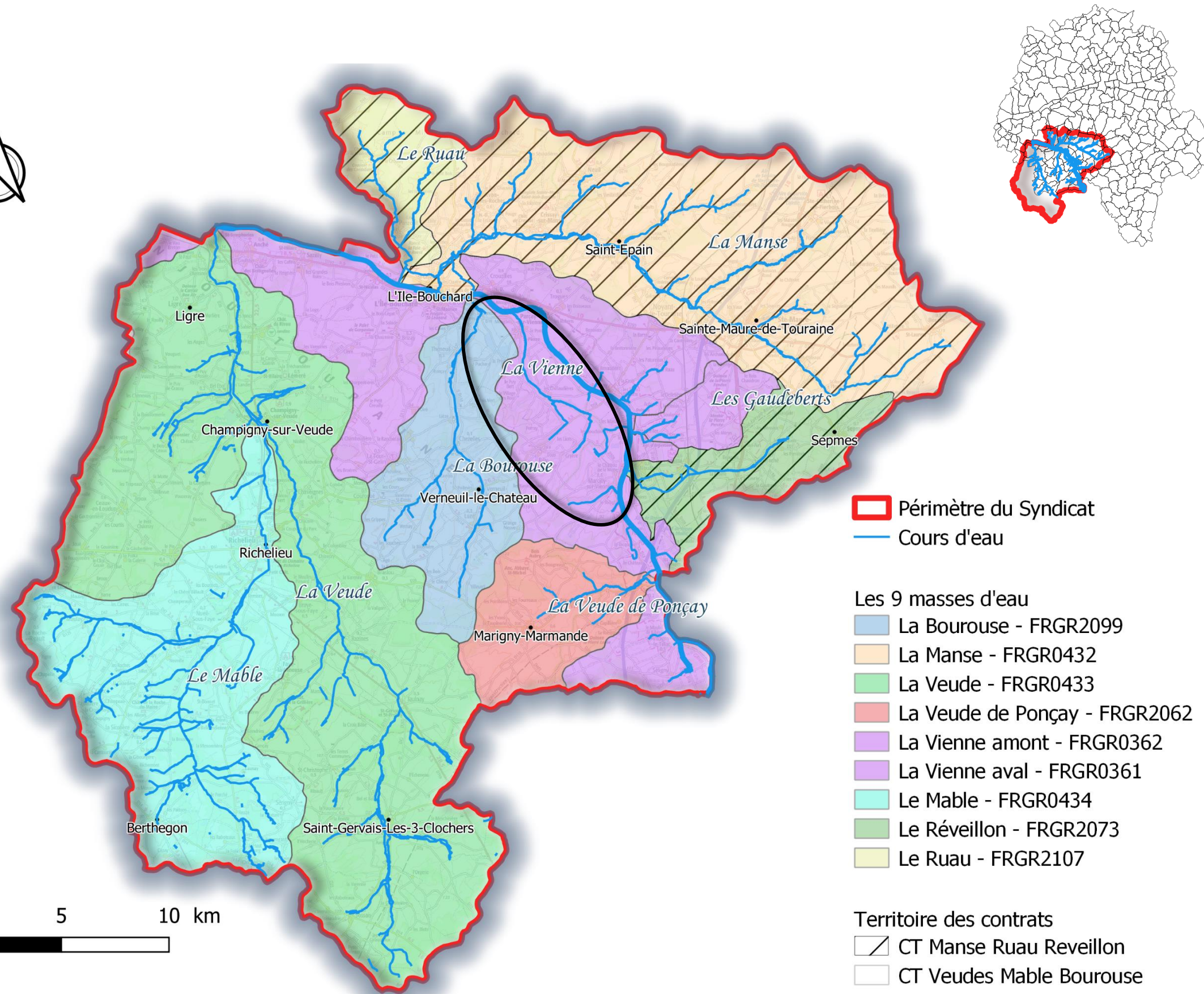
Présentation du Syndicat de Rivières Val de Vienne



Chiffres clés :

- 2 Dpt / 2 Régions
- 64 communes
- 1000 km²
- 450 kms
- 2 CT avec 3 volets

Présentation du Syndicat de Rivières Val de Vienne



Chiffres clés :

- 2 Dpt / 2 Régions
- 64 communes
- 1000 km²
- 450 kms
- 2 CT avec 3 volets

=> Castor présent sur tous les cours d'eau mais différents contextes

Le castor et la vallée de l'Arceau

- Cours d'eau à faible pente
- Faible hauteur de berge
- Proximité de la Vienne



Le castor et la vallée de l'Arceau



1950-1965

Le castor et la vallée de l'Arceau



2000-2005

Le castor et la vallée de l'Arceau



2006-2010

Le castor et la vallée de l'Arceau



2011-2015

Le castor et la vallée de l'Arceau



Aujourd'hui

Le castor et la vallée de l'Arceau

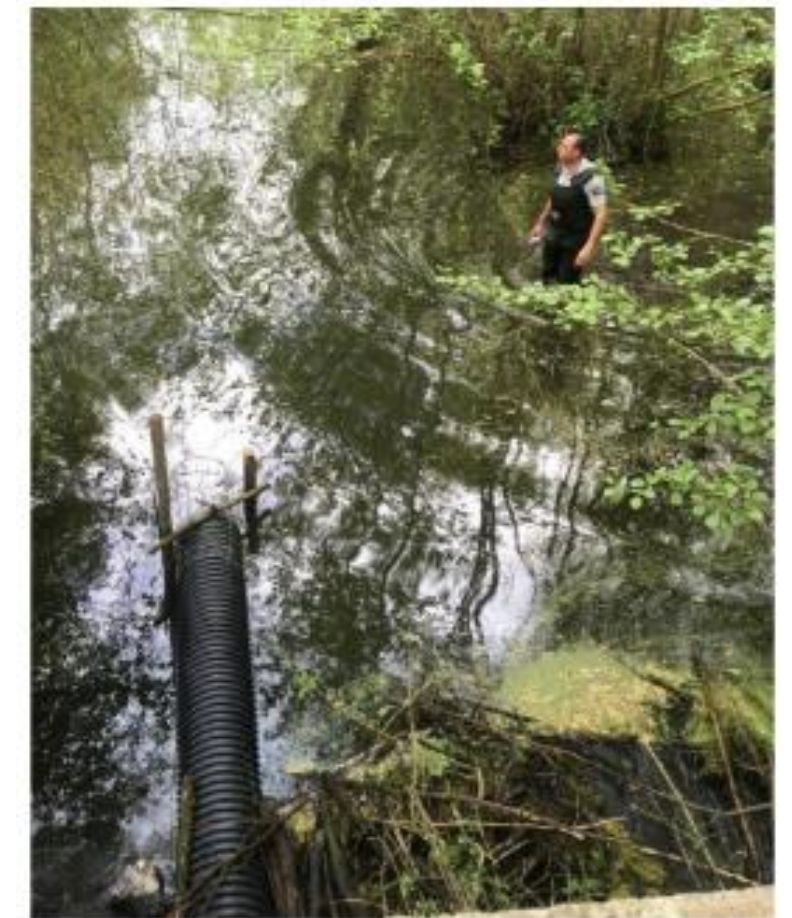


Le castor et la vallée de l'Arceau

Localisation des indices de présence du castor
(inventaire réalisé par l'OFB en 2020)

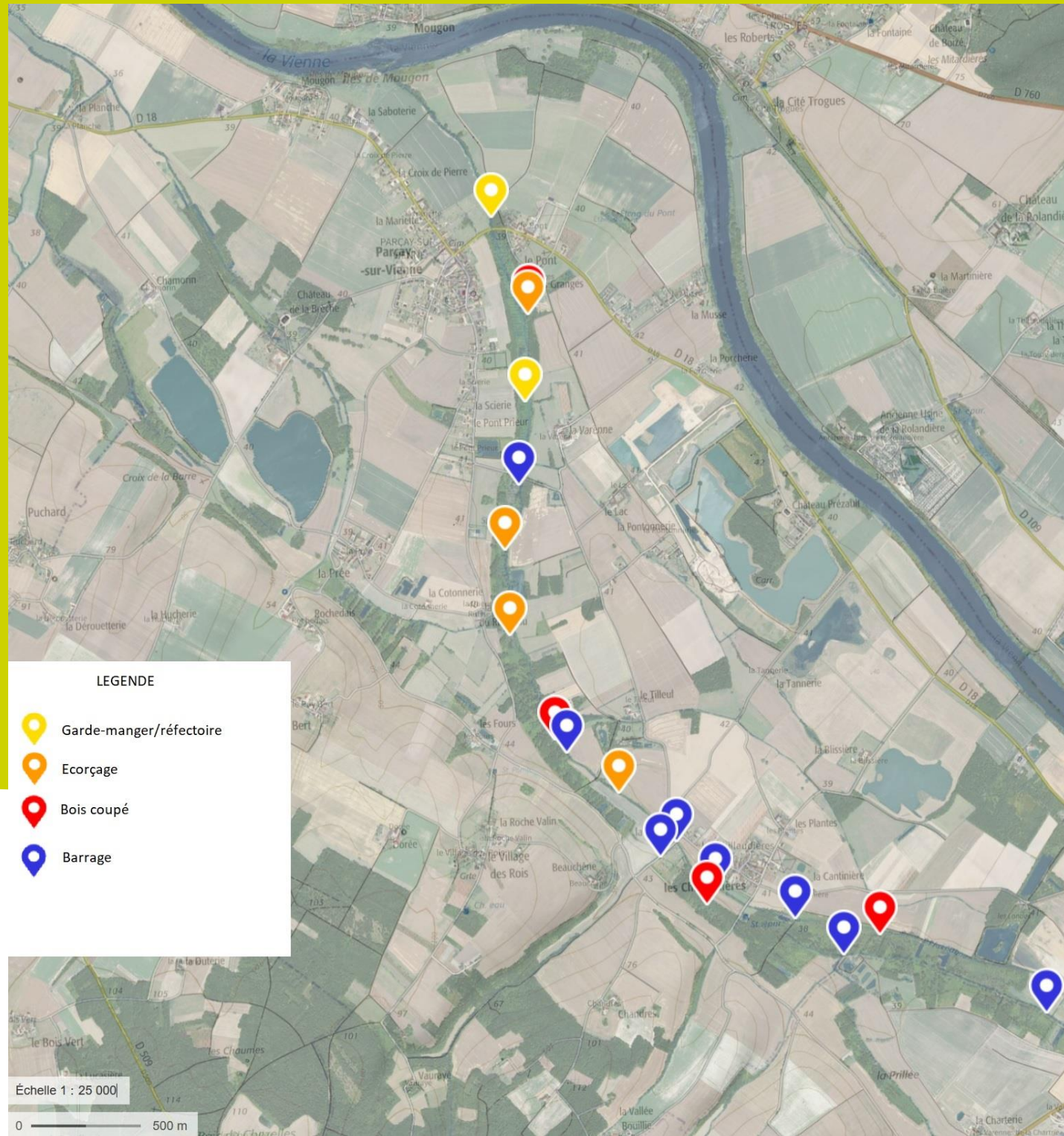


- Arrivée du castor dans les années 2000
- Evolution des paysages
- Evolution des mentalités

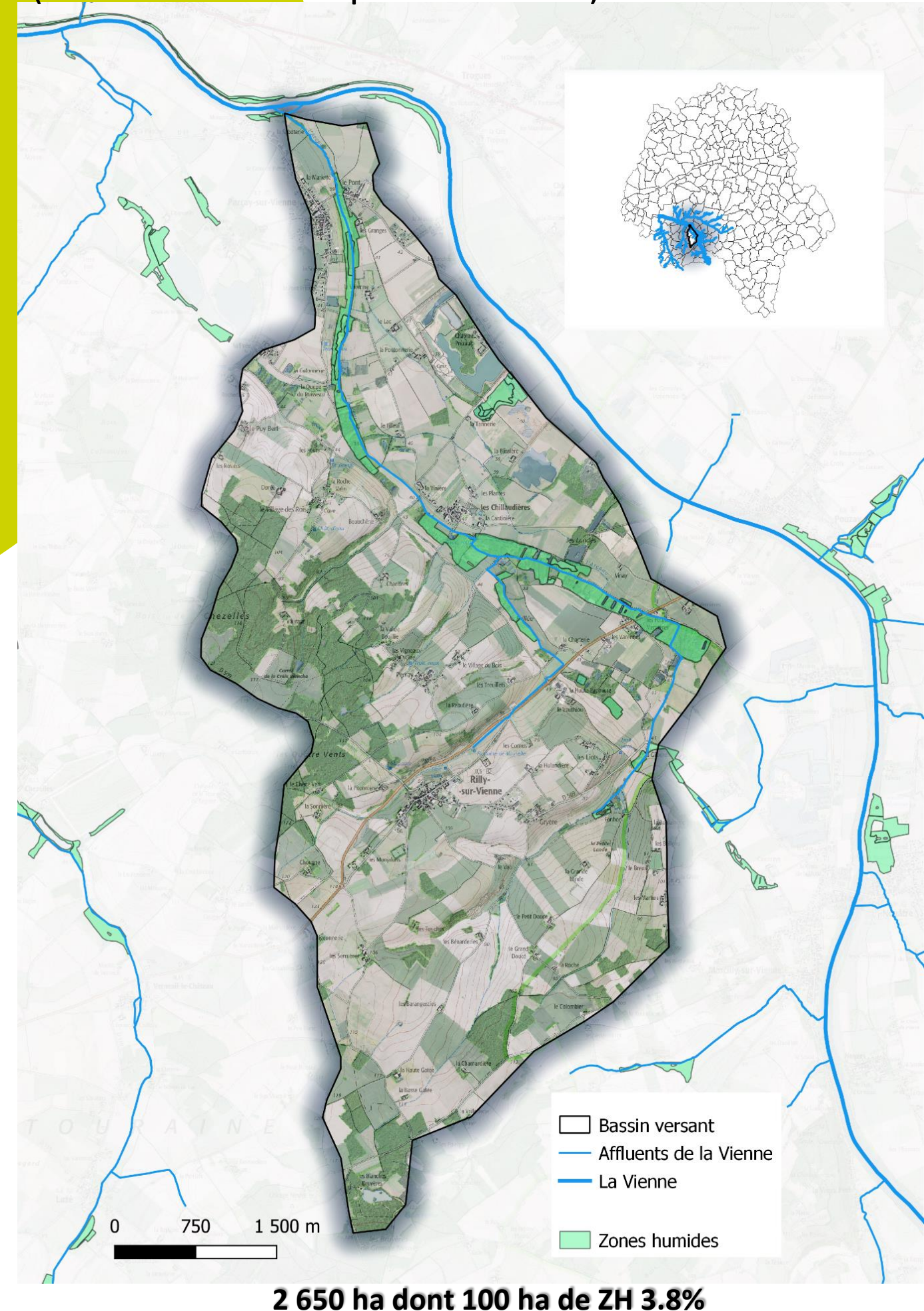


Le castor et la vallée de l'Arceau

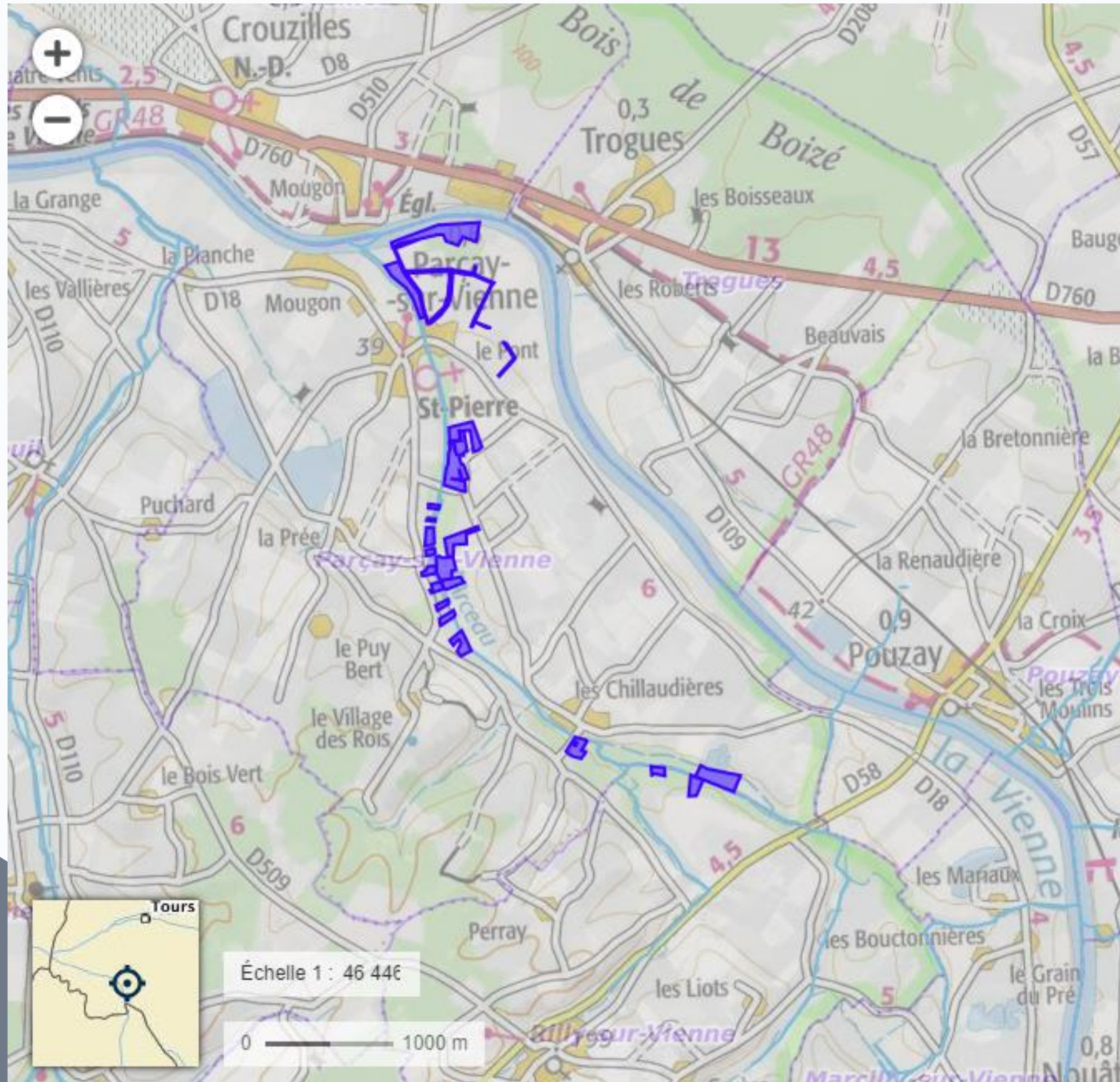
Localisation des indices de présence du castor
(inventaire réalisé par l'OFB en 2020)



Localisation des zones humides (inventaire réalisé par la SEPANT)



Retour sur les actions

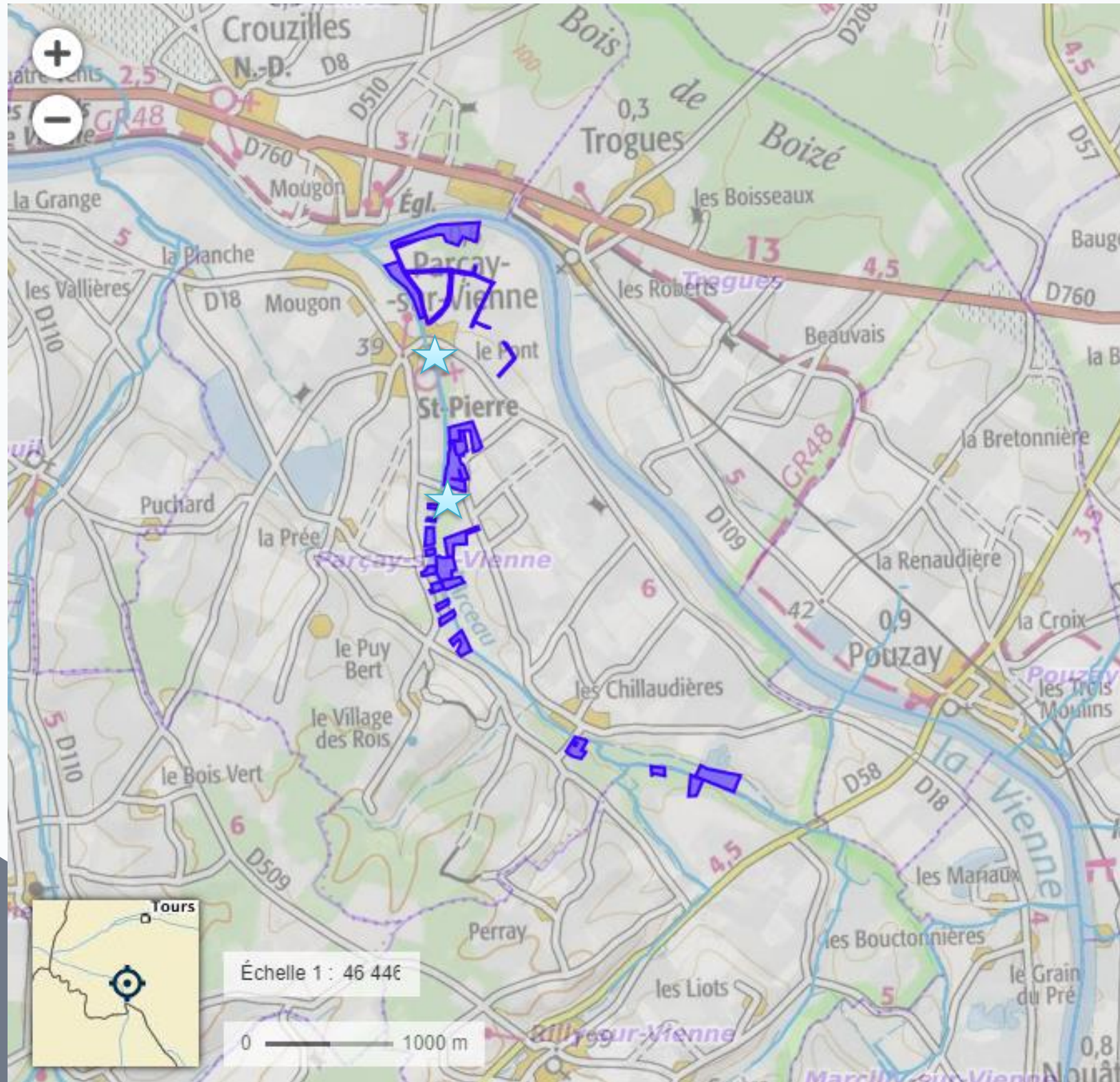


Les mesures compensatoires

De nombreux acteurs



Retour sur les actions



Les actions du CT 2021-2023 sur l'Arceau

Deux restaurations de zones humides sur 1ha30
En 2023 : 6 200€ (50% AELB 20% CR CVL et 10% CD37)

Retour sur les actions



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**